

Conditions générales de vente SD Service S.A.R.L.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formation et aux services annexes.

Les actions peuvent être réalisées :

- soit au bénéfice de groupes constitués par une entreprise généralement dans ses locaux : formation "intra-entreprise"
- soit au bénéfice de personnels de différentes entreprises, dans nos locaux : formation "inter-entreprise",
- soit selon des formules au cas par cas définies comme formation "autre" ou "mixte".

A défaut de contrat écrit signé des deux parties, ces conditions constituent le seul accord entre elles relativement à l'objet de la commande et prévalent sur tout autre document.

Modalité d'inscription et de commande :

Concernant les formations "inter-entreprise" :

toute inscription à une session de formation ne sera prise en compte qu'à condition qu'elle soit formalisée selon l'une des modalités suivantes :

- Par télécopie au numéro suivant : 08.21.48.17.56
- Par Internet : www.sdservice.fr ou email : info@sdservice.fr
- Par courrier : SD Service, rue G.CHARPAK, 37510 - Ballan-Miré

A défaut d'emploi du bulletin d'inscription de SD Service, l'inscription du Client doit comporter les informations suivantes : nom ou raison sociale de l'établissement, adresse, coordonnée téléphonique et de télécopie, le nom du stagiaire, le nom et l'adresse de la personne responsable (généralement le service formation de l'entreprise demandeur, la direction), le titre, le code et la date du stage, le nom et l'adresse de l'organisme à qui adresser la facture si celui-ci est différent de l'entreprise. Cette inscription est valable pour la totalité de la formation. Les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée. Si le nombre des inscriptions est trop élevé, une option est enregistrée sur la prochaine action identique.

Concernant les formations "intra-entreprise" ou "mixtes" :

Afin de satisfaire au mieux le besoin du Client, les modalités pratiques d'inscription et de réalisation des formations seront définies au cas par cas.

Convocation - Confirmation de la réalisation de l'action Formation

Dans le cas de sessions "Inter-entreprise", une convocation est adressée, à l'avance, à l'employeur pour transmission à chaque participant. Elle indique les renseignements concernant la session (dates, lieu, horaires, ...). Attention, cette convocation tient lieu de confirmation d'inscription au stage.

Dans le cas des formations "intra-entreprise", la signature de la convention par les deux parties tient lieu de confirmation. En renvoyant la convention signée, l'établissement s'engage à fournir la liste des participants. SD Service se réserve le droit de refuser à tout moment l'admission à tout stagiaire qui aurait manqué gravement aux présentes conditions générales.

Règlement par un OPCA / ADEFIM

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la Formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si SD Service n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage. Le cas échéant, les avoirs sont remboursés par SD Service après demande écrite du Client accompagnée d'un relevé d'identité bancaire original.

Assistance technique

La prestation d'assistance ou d'expertise ne peut être liée à une obligation de résultat, le prix est un forfait comprenant les frais de déplacement, de repas et d'hébergement. Une journée correspond à 7h de travail.

Prix

Les prix indiqués sont hors taxe et sont à majorer du taux de TVA applicable en vigueur soit 20% au 01/01/2014.

a/ Pour les formations "inter-entreprise", le prix inclut les supports et la mise à disposition du matériel pédagogique et audiovisuel nécessaire à la formation. Les frais de repas du midi ne sont pas inclus forfaitairement dans le prix total, sauf si précision. Il ne comprend ni l'hébergement ni le déplacement.

Qualification

Le passage de qualification est une épreuve normalisée et réglementée, en aucun cas le formateur ou l'inspecteur ne pourront influencer le client pendant l'examen. SD Service ne peut, de ce fait garantir l'obtention de celle-ci et ne peut être tenu responsable.

b/ Pour les formations "intra-entreprise", le prix appliqué est celui indiqué dans la convention. Il inclut les frais de déplacement, les repas et l'hébergement.

La journée intra ou inter correspond à 7h de travail.

Annulation - report

Annulation ou report du fait de SD Service

SD Service se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une formation. SD Service en informe alors le Client dans les plus brefs délais : il incombe alors au Client de procéder à une nouvelle inscription. Aucune indemnité ne sera versée au Client à raison d'un report ou d'une annulation du fait de SD Service.

Désistement ou report du fait du Client

Pour les formations "Inter-entreprise" en cas d'absentéisme ou d'abandon du stagiaire, SD Service facture au Client 30% du montant du prix de la formation.

Pour une formation "intra-entreprise" ou "autre"

S'il s'agit d'une annulation de formation non signalée par le client, SD Service facture la totalité du prix de la formation.

Si le formateur a été amené à se déplacer, les frais de déplacement (et d'hébergement si besoin) sont en sus.

Substitution

Jusqu'à 24H avant le début de la session de formation, le Client peut, sans aucun frais supplémentaire, substituer une personne inscrite par ses soins par tout autre personne de son choix en respectant les pré-requis et à condition d'en informer SD Service par écrit. Cependant, l'alternance d'un stagiaire par un autre en cours de module de formation n'est pas acceptée.

Convention - Facture

Les enseignements, conformément à la loi du 16 juillet 1971 sur la formation professionnelle, font l'objet d'une convention.

La convention de stage est adressée avant le début de la formation. Deux attestations sont remises en fin de formation "inter-entreprise" au participant (dont une à transmettre à l'employeur) La facture du stage est adressée à l'issue de la formation. Si précisé dans la commande, la facture est adressée à l'organisme désigné. Pour les formations "intra-entreprise" la facture est adressée en fin de formation ou suivant un échéancier prévu par la convention.

Conditions de paiement

Le règlement du prix de la formation s'effectue suivant les conditions fixées dans la Convention. A défaut un acompte de 30% est versé à la commande, cet acompte restera acquis à SD Service si le Client renonce à la formation. Le complément est dû à réception des différentes factures émises au fur et à mesure de l'avancement des formations. SD Service n'accepte ni lettre de change, ni billet d'ordre. En cas de retard de paiement, sur mise en demeure préalable, une pénalité égale à trois fois et demie le taux d'intérêt légal est dû.

Confidentialité et droit de propriété

Les documents mis à la disposition du Client sont protégés par le droit d'auteur. Tout le matériel pédagogique utilisé demeure notre seule propriété ou celle de nos partenaires.

En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans l'autorisation expresse préalable de SD Service ou de ses ayants droits est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

Responsabilité - Indemnités

SD Service ne pourra être tenu responsable vis à vis du Client de tout préjudice direct ou indirect découlant de l'exécution des présentes conditions, du comportement des stagiaires inscrits dans nos stages ainsi que de tout événement survenant alors que les stagiaires ont quitté les lieux de formation placés sous notre contrôle. L'acheteur et l'entité bénéficiaire de la formation (si elle est différente de l'acheteur) acceptent la responsabilité du respect par leurs stagiaires des présentes conditions.

L'acheteur et l'entité bénéficiaire acceptent de nous indemniser de toute perte, dommage, ou dégât causé à toute propriété, ou à tous nos employés et partenaires du fait de tout stagiaire inscrit par eux. En cas de recouvrement judiciaire ou extra judiciaire, l'ensemble des frais exposés par SD Service sont à la charge du Client.

Droit applicable et compétence juridictionnelle

En cas de litige, les tribunaux d'Orléans sont seuls compétents.